

## FICHE DE POSTE

**Intitulé du poste :** Chef de Service Audit Interne

**Lieu du poste :** Marrakech

**Missions :**

- Assurer la coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'amélioration du Système de Management de l'Aderee.
- Assurer le recensement des moyens susceptibles d'améliorer l'efficacité, l'économie, la rationalisation des processus internes et l'utilisation des ressources, tout en veillant à la conformité avec les lois, les règlements et les pratiques recommandées.
- Assister l'Aderee à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle de gestion et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

**Principales activités et tâches du poste :**

- Assurer la coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'amélioration du Système de Management de l'Aderee.
  - Assurer la planification du système de management et identifier les besoins en ressources correspondantes
  - Participer à l'identification, l'analyse et l'amélioration des processus clés de l'Agence ;
  - Assurer que les processus du système de management sont établis, mis en œuvre, évalués et améliorés
  - Rendre compte à la Direction Générale du fonctionnement du système de management et des besoins d'amélioration
  - Assurer que la sensibilisation aux exigences du client à tous les niveaux de l'organisme est encouragée.
  - Veiller à ce que les principes de la Qualité et de l'Excellence soient appliqués dans l'élaboration, le déploiement et l'amélioration de la politique et de la stratégie;
  - Veiller à ce que les principes de la Qualité et de l'Excellence soient appliqués pour optimiser les ressources humaines, financières, matérielles, technologiques, ainsi qu'en matière d'information ;
  - Contribuer à la satisfaction des besoins et des attentes des clients de l'Agence
  - Contribuer à la satisfaction des besoins et des attentes du Personnel de l'Agence;
  - Contribuer à la satisfaction des besoins et des attentes de la collectivité;
  - Valider l'ensemble des documents du Système de Management de l'Agence (Processus, Instructions, Définitions de fonction,...)
  - Assurer le pilotage des processus de management
- Assurer l'audit interne opérationnel et financier de l'Aderee
- Définir un plan d'audit financier et opérationnel pour l'Aderee
  - Réaliser des missions d'audit conformément au plan d'audit arrêté
  - Rédiger des rapports d'audit pour chaque mission menée et du rapport d'audit annuel
  - Suivre la mise en place des recommandations préconisées
  - Chercher à améliorer continuellement les méthodes d'audit opérationnel et financier de l'agence
  - Elaborer la cartographie des risques opérationnels
  - Elaborer le manuel d'audit interne de l'Aderee

Le Directeur Général

Said MOULINE

- Assurer la liaison et la coopération avec les auditeurs externes, les services d'audit et de contrôle compétents.

**Liaisons hiérarchiques :**

Le Chef de Service Audit Interne dépend hiérarchiquement de la Direction Générale, à qui il rend compte de ses activités et des résultats du Service.

**Compétences clés :**

- Maitriser le système de management de l'Aderee ;
- Maitriser tous les processus de l'Agence ;
- Avoir de bonnes connaissances en matière des textes législatifs et réglementaires ;
- Savoir réaliser un audit interne ;
- Aisance rédactionnelle ;
- Force de propositions ;
- Qualité d'écoute ;
- Travail en équipe ;
- Organisé(e) et méthodique ;
- Etre capable de gérer des équipes ;
- Avoir un bon relationnel ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Etre capable de rédiger des rapports et de la documentation claire ;
- Etre capable de faire preuve de rigueur et d'esprit d'analyse ;

**Conditions réglementaires pour postuler au poste :**

- Décret n° 2-11-681 du 28 hijra 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques ;
- Circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date du 29 avril 2013 concernant les dispositions de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.